

Département : Haute-Loire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2025.04.06
Séance du 24 Juin 2025

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	: 15	Date de la convocation :
	- en exercice	: 15	18 Juin 2025
	- présents	: 9	
	- excusés	: 6	

L'an deux mil vingt cinq le vingt quatre juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoints.

Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, David RODRIGUES, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Conseillers.

Excusés : Éric PETIT, Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Éric GROS, Stéphanie BLANCHARD ; Coralie RAVEL

Véronique JANUEL a été nommée secrétaire

Objet de la délibération :

Cession à titre gratuit d'un barnum par la Région Auvergne Rhône Alpes

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la Région AURA propose aux Communes de moins de 2 000 habitants situées hors métropoles, de bénéficier gratuitement d'un barnum de qualité de 3m x 3m, afin de le mutualiser et le mettre à disposition des associations communales.

L'entretien et le stockage sera assuré par la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Mme le Maire à demander l'octroi d'un barnum à titre gratuit auprès de la Région AURA, afin de le mettre à disposition des associations communales, ainsi qu'à signer tous les documents en lien avec cette opération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
le 26 juin 2025 et publication le 26 juin 2025

Le Maire

Caroline DI VINCENZO



AR Prefecture

043-214300584-20250624-DEL_2025_04_06-DE
Reçu le 26/06/2025